



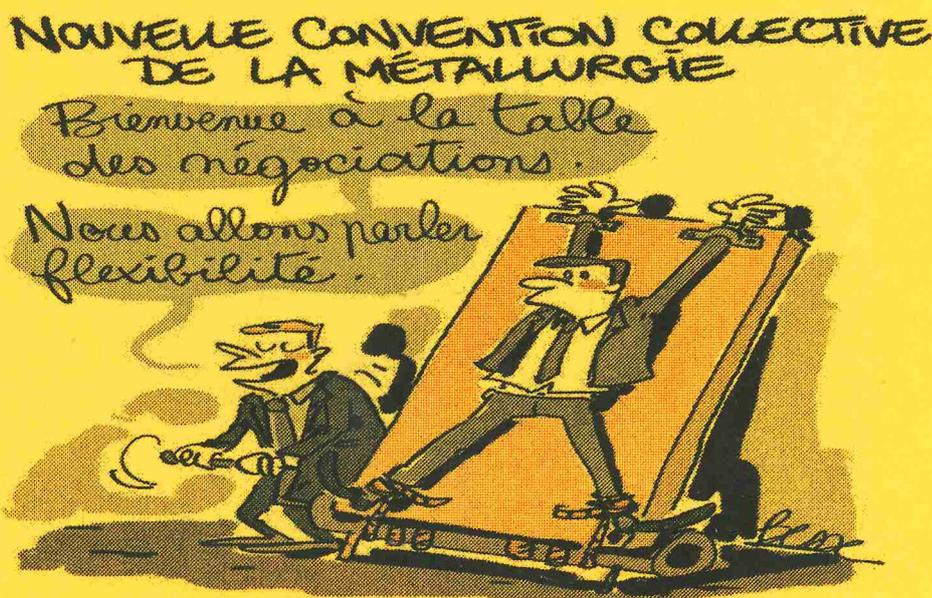
Appli sud

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE : PROCHAINE RÉUNION LE 25 MAI

SUD EST PRÉSENT DANS TOUTES LES NÉGOCIATIONS. VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOTRE DÉTERMINATION POUR DÉFENDRE VOS INTERÊTS CONCERNANT L'APPLICATION DE CETTE NOUVELLE CONVENTION DANS LE GROUPE RENAULT TRUCKS.

La nouvelle convention collective de branche nationale de la métallurgie va être déployée dans les entreprises concernées courant 2023. Elle entrera en application au 1er janvier 2024 et s'appliquera dans toutes les entreprises de la métallurgie en France. Pour Renault Trucks, Les réunions ont déjà commencé. La prochaine se tiendra le 25 mai.

Chaque entreprise étant spécifique, il n'y a pas une réponse unique pour en analyser l'impact sur la vie des salariés. Cette convention ne porte pas que sur la grille, mais seule chaque section syndicale en se reportant à la réalité de sa propre entreprise pourra y dénicher des impacts sur son périmètre, sachant que cette dernière ne remet pas en cause la plupart des accords existants.



UNE CONVENTION COLLECTIVE, C'EST QUOI ? Il s'agit d'un accord entre syndicats patronaux, et des syndicats de salariés regroupés par secteur professionnel pour préciser des spécificités du métier **mais aussi réguler la concurrence entre les entreprises.** Elle peut être nationale, régionale voire locale.

Pour rappel : Cette nouvelle convention collective de la métallurgie a été élaborée après 6 années de négociations entre le patronat de la Métallurgie (UIMM) et les 4 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CGC, FO). C'est donc une nouvelle Convention Collective de plus de 230 pages qui a été créée à l'issue de ces négociations au niveau nationale. Le projet de cette nouvelle grille, a été validé par les partenaires syndicaux du patronat (FO, CFDT, CGC,). La CGT n'ayant pas signée. **Pour SUD, c'est une attaque frontale contre les intérêts des salariés, à moyen et long terme.**

La spécificité de cette convention de branche nationale est qu'elle entend revenir sur toutes les conventions de branche régionales ou locales ayant le même objet.

Dans les ateliers, vous nous faites remonter régulièrement vos inquiétudes qui sont toutes légitimes. Oui, nous nous posons tous des questions quant à l'application de cette nouvelle convention et des impacts qu'elle aura sur nous, salariés Renault Trucks. Mais, pour l'instant, nous n'en sommes qu'au début, donc, il nous est encore difficile d'évaluer tous les points négatifs et tout ce qui pourraient nous être enlevé en termes de droits ou d'avantage.

Au 1^{er} janvier 2024, nous n'aurons plus de coefficient sur notre fiche de paie. Nous serons classifiés par groupe d'emploi. Celui-ci sera déterminé en fonction de notre poste. Tout cela reste à clarifier.



Bourg le 02/05/2023



SUD RENAULTTRUCKS

sudrenaulttrucks@gmail.com

TEL :04.27.36.91.03